

L'HEBDO FAMILIAL
CHRÉTIEN N°39 / CHF 5.-
26 SEPTEMBRE 2024

echno

MAGAZINE



SUISSE

Briser le tabou de l'inceste



JÉRÔME FAVRE
Rédacteur en chef

Le non et le nom

Tout est odieux dans l'affaire dite des viols de Mazan qui occupe la France et, à travers les médias, le monde entier. L'ampleur des faits et leur nature suscitent un haut-le-cœur: Gisèle Pelicot a été violée pendant plusieurs années successivement par plusieurs dizaines d'hommes. A l'instigation de son mari qui la droguait jusqu'à l'inconscience pour satisfaire un fantasme. Notre dégoût s'accroît de cette proximité entre le criminel et sa victime.

Pourtant, indiquait la RTS, cette pratique, la soumission chimique, est bien plus souvent le fait d'un proche à la maison que d'un inconnu dans une boîte de nuit. Au moyen de somnifères, d'antiallergiques ou d'alcool. Avec l'intention de violer, de voler ou de s'offrir un répit lors de la garde d'un aîné ou d'un enfant. Pourtant, c'est dans un même contexte intime que surviennent la grande majorité des abus sexuels sur mineur (lire en pages 4 à 7). A tel point qu'un adulte sur quatre, disent des experts, aurait été abusé par un proche durant son enfance. Connaître une victime nous paraît impensable? C'est plutôt ne pas en connaître une qui serait impossible.

Cette réalité est difficilement supportable, mais on ne peut l'ignorer. Comme on ne peut pas non plus se jeter dans le gouffre de la suspicion générale. Pas plus que les prêtres, les entraîneurs et les instituteurs, les pères, les oncles et les frères ne sont tous des violeurs. Mais cette réalité doit nous éveiller. Nous rappeler que le mal existe, et qu'il est sournois. Nous rappeler aussi que ce mal se combat, car il est possible de le combattre. S'opposer à un potentiel abuseur pourrait le faire renoncer à son crime, selon des victimes d'abuseurs. L'apprendre à nos enfants est un premier pas, pour que la confiance en leur capacité à réagir supplante la suspicion. Parce que dire non ou dire son nom, comme Gisèle Pelicot, Sarah Briguet et Daniel Pittet, c'est ne pas se laisser réduire à l'état de chose et affirmer sa dignité d'être humain. Cela aussi, il faut le marteler sans fin, dans ce contexte comme dans d'autres: aucun enfant, aucune femme, aucun homme n'est un objet. C'est en le niant qu'on risque de perdre son humanité. |

C'est plutôt ne pas connaître une victime qui serait impossible.

L'inceste nous préoccupe enfin

La famille est la base de la société. Elle est aussi le lieu où sont perpétrés la majorité des abus sexuels sur les enfants. En attendant de connaître l'ampleur des dégâts à travers une étude nationale en cours, victimes et politiques tentent, dans le sillage de la libération de la parole sur les abus sexuels dans l'Eglise, de briser le tabou autour de l'inceste.

Nul besoin de chercher une actualité pour aborder la douloureuse question de l'abus sexuel sur mineurs. En Suisse comme ailleurs, ce fléau sévit continuellement dans l'ombre et le silence. Au point que l'on estime aujourd'hui qu'un adulte

sur quatre a été abusé sexuellement durant son enfance. Huit fois sur dix, ce crime n'est pas le fait d'un entraîneur de football, d'un enseignant ou d'un prêtre. Ni d'un kidnappeur d'enfants, cliché qui reste ancré dans l'imaginaire collectif. Et s'il arrive à la police d'in-

Ci-dessous

30% des victimes d'inceste ne s'en remettent pas, 30% survivent et 30% reproduisent ce qu'elles ont subi.

tervenir pour arrêter un pédophile rôdant autour d'une école, le danger principal qui guette les plus jeunes ne vient pas de là non plus, mais de leur propre famille: père, grand frère, oncle, grand-père, cousin, etc. – les auteurs féminins existent, mais sont rares. On comprend dès lors l'immense difficulté de combattre ce fléau que l'on nomme inceste.

Miss à mort

«Avant de me pencher sérieusement sur la question, je pensais qu'il s'agissait d'un problème dramatique mais marginal, avoue le conseiller national valaisan Christophe Clivaz en nous recevant entre deux votes à Berne au Palais fédéral durant la session d'automne du Parlement. J'ai réellement pris conscience de l'ampleur du problème, qui touche toutes les couches de la société, et de sa gravité – on parle de 'meurtre psychique' – en découvrant le témoignage de Sarah Briguet.»

L'élue des Verts explique avoir lu d'une traite entre Noël et Nouvel An ses deux ouvrages. D'abord, le témoignage de l'ancienne Miss Suisse, *Miss à Mort*, publié en 2021, dont la couverture présente une tête de mort coiffée d'une couronne. La Valaisanne y révélait avoir été abusée par son père de 5 ans jusqu'à son adolescence. Ensuite *Ces gens-là*, sorti l'année dernière, qui présentait sous la plume de l'écrivaine Béatrice Riand huit témoignages de victimes d'inceste parmi toutes celles, femmes et hommes, ayant confié leur terrible secret à Sarah Briguet après la parution de *Miss à Mort*.

«Quand Béatrice Riand a contacté les huit conseillers nationaux du canton pour porter la voix des victimes et de leurs proches à Berne, j'ai accepté de coordonner notre action.» A savoir? «Comme aucune étude nationale n'existe et qu'il faut des chiffres pour prendre des mesures, nous avons recolté le soutien d'une centaine de



© Keystone

représentants de tous les partis pour réclamer un rapport sur la situation de l'inceste en Suisse.»

Parlementaires touchés?

Si tout le monde est bien entendu contre l'inceste, observe l'élu écologiste qui a réuni lui-même la plupart des paraphes, certains se sont d'abord demandé comme lui si le problème était répandu au point qu'il faille une enquête nationale. «J'ai aussi senti parfois une réticence à ce que l'Etat mette son nez dans les affaires de la famille considérées par certains comme strictement privées.» Un véritable écueil dans la lutte contre l'inceste, celui-ci ayant toujours lieu à huis clos.

Pourtant, si on en croit les statistiques disponibles, note Christophe Clivaz en jetant un œil vers l'hémicycle, «il



Le conseiller national valaisan Christophe Clivaz porte avec succès la voix des victimes de l'inceste.

© Keystone

semble inévitable qu'une partie de mes collègues parlementaires fassent partie des victimes: ça fait réfléchir». Le Conseil National ayant accepté la demande de la délégation valaisanne, un rapport sera établi sur l'inceste en Suisse. «C'est un énorme travail qui prendra des années, mais c'est une avancée. Il y a deux ans, le sujet ne fai-

sait pas partie de l'agenda politique, c'est désormais le cas.»

En comparaison, la France est bien plus avancée, constate le député en se référant à une vaste étude nationale ayant choqué l'opinion publique de l'autre côté de la frontière. Paru en novembre après trois ans de recherche et le recueil de dizaines de milliers de témoignages, le rapport de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) a montré que près de 160'000 enfants sont violés ou agressés sexuellement chaque année en France, 80% dans leur foyer.

«10% d'enfants touchés par des violences sexuelles, le plus souvent incestueuses, c'est énorme.»

«Deux ou trois enfants victimes par classe, soit 10% d'enfants touchés par des violences sexuelles, le plus souvent incestueuses, c'est énorme, commente l'élu Vert. Alors que cette proportion vertigineuse pourrait bien se vérifier en Suisse, notre pays affiche un nombre extrêmement faible de condamnations pour inceste: de trois à six en moyenne par an, ce qui semble indiquer qu'un mal aux conséquences gravissimes ronge impunément et silencieusement notre société.»

L'Eglise d'abord

En France, les responsables de la Ciivise se sont directement inspirés du travail mené par la commission présidée par Jean-Marc Sauvé qui, depuis 2019, donne la parole aux personnes victimes de violences sexuelles au sein de l'Eglise. Paru en 2021, le rapport Sauvé a créé un électrochoc au-delà du monde catholique. Combiné à la sortie simulta-

L'inceste: quelle définition?

«L'acte sexuel entre ascendants et descendants, ou entre frères et sœurs germains (...) est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Les mineurs n'encourent aucune peine s'ils ont été séduits»: l'article 213 du Code pénal suisse, centré sur la proximité biologique, ne prend en compte ni les abus commis par la famille biologique dite éloignée (oncles, tantes, cousins) ni les abus commis par la famille par alliance ou adoptive. C'est l'acte entre deux personnes trop proches biologiquement qui est puni, pas le fait d'abuser de l'intégrité sexuelle – physique, psychologique et morale – d'autrui. Une définition dépassée selon nombre d'experts pour qui les actes incestueux ne devraient plus être considérés comme des crimes ou délits contre la famille, mais comme des infractions contre l'intégrité sexuelle spécifiques à un contexte intrafamilial et au rapport de dominance qui y est lié. L'anthropologue française Dorothée Dussy qui a enquêté durant des années sur le sujet retient la définition des associations de victimes pour qui tout abus sexuel sur un enfant par une personne avec un lien de parenté biologique – proche, éloigné ou par alliance – est un inceste. Au-delà de la question de la définition du mot inceste, si l'enjeu est d'identifier le périmètre dans lequel ont lieu la plupart des abus, on parle de l'entourage immédiat de la victime, qui inclut le meilleur ami du père, un cousin par alliance ou encore le voisin de palier à qui on a donné un double des clés. |

née du livre choc *La Familia grande* (un demi-million d'exemplaires vendus) de Camille Kouchner qui dénonçait l'inceste commis par son beau-père, le politologue Olivier Duhamel, sur son frère jumeau alors qu'il avait 14 ans, ce rapport a accéléré et renforcé, à force de répétition de chiffres effarants dans les médias et ailleurs, le travail de la Cii- vise. Trois ans plus tard, ses conclusions semblent avoir balayé le déni entourant habituellement l'inceste.

Et en Suisse? L'enquête publiée en 2023 par l'Université de Zurich sur mandat des autorités catholiques – elles-mêmes mises sous pression par une kyrielle de scandales dénoncés dans la presse et par les associations de victimes de prêtres abuseurs –, a-t-elle encouragé le monde laïque à empoigner le problème de l'inceste? Si Christophe Clivaz indique qu'il n'existe pas de lien direct entre la démarche politique réalisée de concert avec Béatrice Riand et l'étude zurichoise au retentissement énorme en Suisse, il observe que celle-ci a certainement «préparé le terrain» et rendu «le contexte favorable» au débat sur l'inceste, plus tabou encore.

Culture du secret et domination

«Il est possible que cette libération de la parole en Eglise participe à la libérer dans le reste de la société», estiment Mari Carmen Avila, représentante de l'évêque pour la prévention des abus dans le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg et sa collègue Rita Menoud, collaboratrice de la commission pour les abus sexuels en contexte ecclésial du même diocèse.

De fait, constatent-elles en nous accueillant à l'évêché à Fribourg, certains mécanismes ayant permis la répétition des abus dans l'Eglise catholique se retrouvent dans la sphère familiale: la culture du secret qui a fait tant de mal dans l'environnement religieux rappelle le silence des familles



«Survivante de l'inceste», selon sa formule, Sarah Briguet, Miss Suisse 1994, accompagne les victimes. © DR



Mari Carmen Avila, responsable pour la prévention des abus dans le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. © Keystone

Des livres qui changent la donne

Certains livres ont la capacité de créer le débat autour de l'inceste. C'est le cas en France, dans le sillage de la libération de la parole déclenché par le mouvement #MeToo (2017), de *Le Consentement* (2020) de Vanessa Springora, adapté au cinéma, *La Familia grande* (2021) de Camille Kouchner ou encore de *Triste tigre* (2023) de Neige Sinno qui ont poussé une multitude de victimes de l'inceste à se manifester pour la première fois.

Daniel Pittet en croisade contre l'inceste

De son canton, la Valaisanne Sarah Briguet a stupéfié la Suisse en publiant en 2021 son témoignage dans *Miss à mort*, suivi en 2023 de *Ces gens-là* qui présente l'histoire de « survivants de l'inceste » ayant décidé de se confier à l'ancienne reine de beauté abusée par son père. Faisant le lien entre les mondes ecclésial et laïc, *Mon Père, je vous pardonne* (2017) de Daniel Pittet a valu à ce croyant victime de viols répétés durant son enfance par un capucin du couvent de Fribourg une renommée internationale grâce au pape François qui en a rédigé la préface.

Le témoignage de cet homme devenu père de six enfants et diacre depuis 2023 fut un énorme coup de boutoir contre tous les abuseurs sévissant dans l'Eglise. Et en dehors: «Les abus d'enfants dans l'environnement religieux, scolaire, sportif et culturel-artistique (le cours de piano, la fanfare...) représentent 16% de ces tristes affaires. Le reste vient de la famille. Quand mon livre est paru, j'ai reçu – et ça continue – des centaines de témoignages. Des 2000 victimes de pédophiles que j'ai rencontrées, savez-vous combien l'avaient été dans un cadre religieux? 7 ou 8». Rien d'étonnant à ce que son dernier ouvrage, paru cet été, se nomme *Insoutenables secrets, abus sexuels dans les familles*. |

incestueuses où tout le monde sait mais ne dit rien; quant à la concentration néfaste du pouvoir, à la relation asymétrique entre la victime et son bourreau, elle garantit tant l'impunité du leader spirituel que du père de famille. Comme du grand frère que tout le monde admire et idéalise ou au contraire craint...

Le silence des familles incestueuses où tout le monde sait mais ne dit rien.

«Le lien affectif avec l'homme d'Eglise, s'il y en a un, ne sera jamais aussi fort qu'avec un membre de sa famille, nuance Mari Carmen Avila. Accuser son grand frère, par exemple, c'est terrible: vous détruisez votre famille et vous vous mettez ses membres à dos. Le prêtre, à l'instar de l'enseignant, de l'entraîneur de hockey ou du professeur de piano, bien que parfois proche de la famille, reste une personne extérieure au foyer.» Et si tout abus sur mineur reste difficile à dénoncer – en particulier lorsque c'est à un enfant ou à un adolescent qu'il revient de le faire en surmontant la honte qu'il peut ressentir –, cette distance rend la démarche (un peu) moins difficile que lorsqu'il s'agit de dénoncer son propre géniteur.

Quoi qu'il en soit, prévention et sensibilisation restent les maîtres-mots pour limiter le mal, selon les deux expertes. «Il faut sensibiliser la population. Tout le monde est responsable de son prochain. Si chacun est concerné, attentif, cela peut faire la petite différence qui permettra à la victime de se faire entendre, de tendre la main pour demander de l'aide», estime Rita Menoud qui s'appuie sur ses années d'expérience au sein de la brigade des mœurs fribourgeoise. |



«Dites non et il reculera»

«Je veux dire aux gens de parler. De ne pas sacrifier leur vie pour protéger des personnes qui leur ont fait du mal.» Sarah Briguet est depuis longtemps en guerre contre l'inceste. Elle-même affectée par la prescription qui l'empêcha de porter plainte contre son père, elle a lutté des années durant pour faire supprimer de la loi toute notion de prescription pour des faits d'inceste. Si son

père a finalement pu être condamné en 2021 pour des faits similaires commis sur un autre enfant et que le Ministère public valaisan a pu au passage reconnaître la souffrance de la Sierroise, elle a malheureusement perdu ce premier combat: les crimes commis avant 2008, année de l'entrée en vigueur de l'imprescriptibilité, ne peuvent toujours pas être poursuivis.

«Comme je n'ai pas pu aider les victimes de cette manière, j'ai décidé de le faire à travers mon témoignage et un second livre qui a débouché sur la création de l'association LagopAid (www.lagopaid.org) qui organise chaque mois à Sion des groupes de paroles pour victimes de violences sexuelles, inceste ou non, mineures ou majeures. Mais aussi, et c'est nouveau, pour leurs proches. «Ces personnes peuvent ainsi s'exprimer dans un cadre bienveillant et sûr sans avoir à passer par une thérapie ou une procédure en justice.»

Trois fois non

Libérer la parole est essentielle, mais Sarah Briguet aimerait faire plus. «Apprendre aux enfants à l'école que leur corps leur appartient et qu'aucun adulte ne peut en abuser, c'est important, mais en cas d'abus, il faudrait un moyen très simple d'alerter les adultes. On pourrait imaginer une simple carte qui serait distribuée à tous les élèves. Chacun pourrait à tout moment la sortir de son sac à dos et la donner à un enseignant...» Une idée qui rejoint celle de Daniel Pittet. Sa carte, déjà distribuée à des milliers d'exemplaires dans plusieurs cantons, porte au recto les mots «Non – Nein – No» et au verso le téléphone de la police et de Pro Juventute. «L'homme qui m'a violé m'a dit: 'Tu n'as jamais dit non'. D'autres pédophiles que j'ai rencontrés ont dit la même chose. J'ai compris que l'agresseur prend peur devant un non. Il recule. Il faut apprendre à l'enfant à dire 'non'. Cette carte, brandie devant un abuseur, peut faire la différence.» |

